

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
« PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai, à 9H00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni dans ses locaux administratifs, 60/64 impasse du Vigneau à SAINTE PAZANNE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du sept mai deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, M. Pierre MARTIN, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : M. Jean-Michel BRARD, Mme Isabelle CALARD, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Virginie ROTHAI, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absent : M. Edgard BARBE.

Pouvoirs : M. Jean-Michel BRARD à Mme Claire HUGUES, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Pierre MARTIN.

Secrétaire de séance : Mme Danièle VINCENT.

Conseillers en exercice : 22 - Quorum : 11 - En service : 16 - Pouvoirs : 2 - Votants : 18

2025-222 : Constitution d'un groupement de commandes entre les Communes de la Bernerie en Retz, Villeneuve en Retz, Saint Michel Chef Chef, Port saint Père, Pornic, Vue et la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz pour l'achat de véhicules électriques

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

- ♦ VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Bureau,
- ♦ VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président, des Vice-présidents et des membres du bureau et celle du 30 janvier 2025 où il a été procédé à l'élection d'un vice-président et de membres du bureau,
- ♦ VU la délibération n°2024-328 du 17 juillet 2024 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau,

CONSIDERANT l'exposé suivant :

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, les Communes de la Bernerie en Retz, Villeneuve en Retz, Saint Michel Chef Chef, Port saint Père, Pornic, Vue et la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz proposent la constitution d'un groupement de commandes en vue d'achats de véhicules électriques

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive jointe.

La convention constitutive sera soumise dans les mêmes termes à l'approbation du conseil municipal des Communes de la Bernerie en Retz, Villeneuve en Retz, saint Michel Chef Chef, Port saint Père, Pornic, Vue et du bureau communautaire de Pornic Agglo Pays de Retz.

DECIDE
à l'unanimité

ARTICLE 1 :

- la création d'un groupement de commande entre la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et les Communes de la Bernerie en Retz, Villeneuve en Retz, Saint Michel Chef Chef, Port saint Père, Pornic, Vue pour l'achat de véhicules électriques
- d'adhérer au groupement de commande
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commande, coordonné par la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz
- d'autoriser la Communauté d'Agglomération à solliciter toutes les subventions ou CEE (Certificats d'Economie d'Energie) au bénéfice des membres du groupement,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président ayant délégation à signer cette convention constitutive

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Nazaire.

La Présidente,
Pascale BRIAND

Pièce jointe :
Convention

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250603-1-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 03-06-2025

Publication le : 03-06-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND